

Extrait du registre des délibérations

Le 25 septembre 2014, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Étaient présents : • ARCINS : Claude GANELON • ARSAC : Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Bernadette HENRIEY • CANTENAC : Fabienne OUVRARD, Philippe BRUNO, Roger DEGAS • CUSSAC : Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN • LABARDE : Matthieu FONMARTY, Gil PILONORD • LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Magali GUYON • LUDON MEDOC : Benoît SIMIAN, Martine VALLIER, Véronique SABACA • MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE • MARGAUX : Allan SICHEL • LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Virginie GARNIER, Romain PAGNAC, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU • SOUSSANS : Annette MAURIN

Absents excusés : Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON, Jean-Claude MARTIN, Joseph FORTER pouvoir à Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD pouvoir à Martine VALLIER, Jacques DELHOMME, Claude BERNIARD pouvoir à Gérard DUBO, Nathalie SCHYLER-SCHRODER pouvoir à Allan SICHEL, Christian DECAUDIN pouvoir à Josette JEGOU, Christian SAUVAGE pouvoir à Didier MAU, Pierre-Yves CHARRON, Christophe DEMILLY pouvoir à Annette MAURIN.

Conseillers en exercice : 39 • **Présents :** 28 • **Votants :** 36

Secrétaire de séance : Véronique SABACA

2014-2509-97 Autorisation d'occupation du domaine privé de la CdC par des concessionnaires

Dans le cadre de l'installation de la SARL LAROZA sur la ZA Aygue Nègre, le centre ERDF Gironde projette des travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique.

A cette occasion, la délivrance d'une permission de voirie par la CdC est nécessaire.

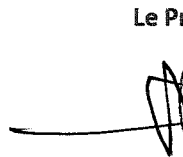
Considérant que cette situation se reproduira pour d'autres chantiers, le Président de la CdC sera appelé à signer des documents pour autoriser les occupations du domaine privé de la CdC, par les concessionnaires :

- Opérateurs télécom
- Distributeurs énergies (gaz, électricité...)
- Eau et assainissement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► Décide d'autoriser le Président à signer tout type de documents pour autoriser les occupations du domaine privé de la CdC.

Pour copie conforme
Arsac, le 26 septembre 2014

Le Président

Gérard DUBO

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEDOC ESTUAIRE
Siège
à
MARGAUX
(33460)
ARSAC